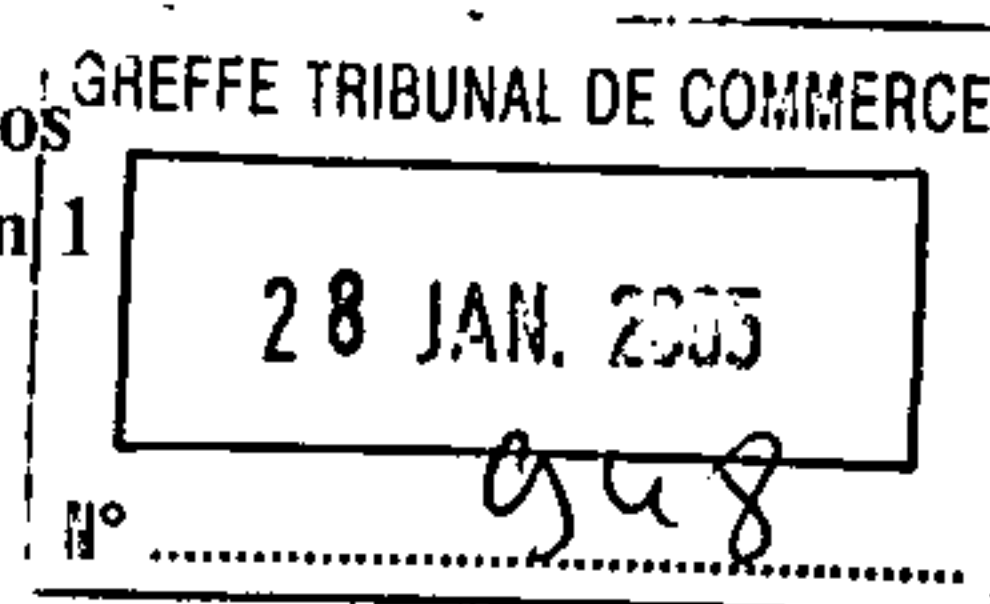


**BP LAVERA SNC**  
**Société en Nom Collectif au capital de 30.000.000 Euros**  
**Siège social : Parc Saint Christophe - Bâtiment Newton 1**  
**10 Avenue de l'Entreprise**  
**95866 CERGY PONTOISE CEDEX**  
  
**392.860.243 RCS PONTOISE**



**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 16 NOVEMBRE 2004**

L'an deux mille quatre, le 16 novembre à 9 heures, les associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social sur convocation du gérant.

Sont présents :

- BP FRANCE, Société Anonyme  
au capital de 213.373.560,60 Euros  
dont le Siège Social est Parc Saint Christophe – Bâtiment Newton 1  
10 Avenue de l'Entreprise - 95866 CERGY PONTOISE  
représentée par Mademoiselle Carole LECLERCQ  
Ladite société propriétaire de.....1.999.999 parts

- SRHP, Société en Nom Collectif  
au capital de 198.120 Euros  
dont le Siège Social est Parc Saint Christophe – Bâtiment Newton 1  
10 Avenue de l'Entreprise - 95866 CERGY PONTOISE CEDEX  
représentée par Madame Laurence MOREAU  
Ladite Société propriétaire de.....1 part

TOTAL.....2.000.000 parts

Seuls associés de la Société

Monsieur Xavier BONTEMPS, assiste à la réunion.

Mademoiselle Carole LECLERCQ est désignée en qualité de président de séance et déclare la séance ouverte.

La feuille de présence révèle que deux associés présents ou représentés régulièrement détiennent ensemble les 2.000.000 parts composant le capital social.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- . Un exemplaire à jour des statuts de la Société,
- . Les lettres de convocation,
- . Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis, le Président déclare que tous les documents devant, d'après la législation sur les Sociétés Commerciales, être communiqués aux associés, ont été tenus à leur disposition au siège social dans les délais légaux.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire,
- Pouvoirs.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui sont à l'ordre du jour.

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de ses fonctions de gérant de Monsieur Jean-François ROGEAU, décide de nommer à compter de ce jour en qualité de nouveau gérant non associé et non rémunéré Monsieur Xavier BONTEMPS, pour une durée indéterminée.

Monsieur BONTEMPS exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée.

De tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel a été signé, après lecture, par les membres du bureau.



Le Président de séance  
et représentant de BP FRANCE  
Mademoiselle Carole LECLERCQ



Le représentant de SRHP  
Madame Laurence MOREAU